



ORANGE, le 23 Avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**AVENUE F. MISTRAL -
RUE MOSSE BAZE -
AVENUE R. D'AYMARD -**

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de création d'un réseau de fibre optique et vidéo protection,

Avenue Frédéric Mistral, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier. Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit sur les cases de parking – pour les besoins du chantier. La circulation piétonne pourra être interdite et renvoyée sur le trottoir d'en face.

Rue Mossé Baze, la circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes seront interdits. Les déviations nécessaires à la fluidité de la circulation seront mises en place par l'entrepreneur.

Avenue Rodolphe d'Aymard, la voie de circulation sera rétrécie au droit de l'intervention et la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée, selon les besoins du chantier.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière, sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 6 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 mois, sous l'entière responsabilité de la Société INEO Provence et Cote d'Azur de PONT SAINT-ESPRIT (30).